

Rapport de la commission technique sur la réponse de la Municipalité au postulat de Samuel Freuler intitulé « On n'en sait jamais trop »

Gland, le 25 mai 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Monsieur Samuel Freuler intitulé <On n'en sait jamais trop >, composée de :

Girardet Michel	PLR, 1er membre et rapporteur
Villaine Véronique	PS-Les Vert-e-s
Freuler Samuel	GDG
Mers Simo	UDC
Moret Philippe	GDG

s'est réunie le mercredi 10 mai à 20h dans la salle administrative des Tuillières, en présence de Madame la Syndique Christine Girod et de Madame Nathalie Jaquemont, cheffe de projets transversaux et Smart City.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les explications et réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Soucieux des délais parfois très longs existant entre l'acceptation d'un préavis par le Conseil communal et la mise en œuvre de l'objet dudit préavis, le postulant, à travers 3 exemples, s'inquiète du manque de suivi dans l'information lorsque, pour diverses raisons bonnes ou mauvaises, le Conseil communal n'est pas suffisamment informé sur la raison des retards. A cet effet il cite en exemple :

- Le préavis no 38/2012 concernant la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage de la Falaise et la parcelle no 933.
- Les préavis no 64/2009 et no 55/2019 relatif à l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive.
- Le préavis no 98/2016 se rapportant au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise.

Exposé

Madame la Syndique nous expose tout d'abord que l'outil permettant la réponse à la demande précise du postulat ne sera pas traitée séparément mais intégrée dans un vaste et conséquent programme appelé PMO (Project Management Office) ou selon la traduction française, Bureau de gestion de projets.

Pour en effectuer la réalisation, la commune a engagé le 1er août 2022 Madame Nathalie Jaquemont qui nous explique ensuite en quoi cela consiste.

Elle comportera plusieurs étapes telles que :

- Etat des lieux
- Analyse des fonctionnements des divers corps de métiers
- Organisation de Smart City
- Mise en place des projets
- Coordination et amélioration des transversalités entre les services tant dans le fonctionnement que la réalisation des projets selon une conception généraliste mais cependant bien distincte en fonction de ces services.
- Mise en place d'outils informatiques

Cela prendra du temps et générera passablement de travail supplémentaire pour le personnel. Tous ces points se feront par étapes comme mentionné ci-dessus, selon un timing qui devrait rendre ce projet pleinement opérationnel vers la fin de la législature au plus tôt.

C'est dans ce concept que sera intégré un portail d'entrée réservé aux membres du Conseil communal et dans lequel se trouveront les réponses formulées par le postulat. A ce jour la forme et ce qui y figurera n'est pas encore défini.

La Municipalité ne souhaite pas mettre sur pied un outil d'information séparé d'ici là. Par conséquent ce n'est pas avant 3 ans environ dans le meilleur des cas qu'une réponse satisfaisante sera apportée.

La commission adhère pleinement au programme PMO qui ne peut qu'améliorer le fonctionnement de l'administration et des divers services qui bénéficieront d'un outil moderne, adapté aux besoins actuels.

Elle constate cependant que les informations données par la Municipalité ne répondent pas au postulat. La commission est d'avis qu'il doit être tout à fait possible de mettre sur pied un outil d'information temporaire sous forme d'un document écrit transmis périodiquement aux Conseillères et Conseillers 2 ou 3 fois par année. Le nombre de préavis ouverts n'est pas excessif.

La commission ne demande pas que la situation et l'avancement de chaque préavis soient longuement détaillés mais simplement que le Conseil communal soit informé si tout se passe selon le planning prévu ou, qu'en cas de retard, il en soit renseigné sur la raison ce qui le cas échéant permettra de répondre à la population venant à questionner l'un ou l'autre des Conseillères et Conseillers. Pour la commission, ce type d'informations doit déjà aujourd'hui faire partie des outils de pilotage de chaque Municipal(e) pour son dicastère et agréger ces informations ne doit pas être une tâche trop chronophage. Par conséquent la commission soumet ce vœu à la Municipalité.

Vœux

La commission demande à la Municipalité de mettre sur pied un moyen d'information écrit (annexe à un PV, mail ou autre forme à définir) tenant le Conseil communal informé sur l'avancement et la situation de chaque préavis ouvert. La périodicité est également à définir mais au minimum 2 fois par année, ceci jusqu'à la mise en place du PMO.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions de la Municipalité sur leur réponse au postulat de Monsieur Samuel Freuler, tout en souhaitant ardemment que son vœu soit pris en considération ce qui serait une réponse immédiate et non pas différée de plusieurs années.

Signatures des membres de la Commission

Michel GIRARDET, 1 ^{er} membre et rapporteur
Véronique VILLAINÉ
Samuel FREULER
Simo MERS
Philippe MORET